

DÉCISION DU MAIRE N° 17/2024

Objet : Mission d'AMO pour l'étanchéité à l'air de l'enveloppe du groupe scolaire avec ENEXCO.

Le Maire de la Commune de VEMARS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n°22/2020 en date du 26 mai 2020 donnant délégations au Maire,

VU le chantier de construction du groupe scolaire,

CONSIDERANT la proposition de la société ENEXCO pour la mission d'AMO relative au test d'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à ce contrôle,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de signer le contrat de mission d'AMO pour le test d'étanchéité à l'air de l'enveloppe avec la société **SARL ENEXCO PARIS** sise Zone Industrielle de la Bonde - 10 Rue Marcel Paul - 91300 MASSY, pour **un montant HT de 6 960,00 € (six mille neuf cent soixante euros)** soit **un montant TTC de 8 352,00 € (huit mille trois cent cinquante deux euros)**.

ARTICLE 2 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

ARTICLE 3 : de charger les services administratifs communaux de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Sous-Préfecture de Sarcelles (95) et publiée au registre des décisions municipales. Ampliation de cette décision au Trésorier Principal de Garges-lès-Gonesse (95) et à **SARL ENEXCO PARIS**.

Fait à Vémars, le 1er juillet 2024.

Le Maire

Frédéric Didier


23 JAN 1992 40

45 50 55

23

THERMIQUE – RÉSEAUX DE VENTILATION – ACOUSTIQUE
QUALIFICATION ENVIRONNEMENTALE DU BÂTIMENT
QUALITÉ DE L'AIR MONITORING – AMO

enexco

OFFRE COMMERCIALE n°DE231012 578

VILLE DE VEMARS

Programme 'CT204-GS VEMARS'

VEMARS (95)

Certification :



Qualifications :



Membre des réseaux :



PARIS – LYON – MONTPELLIER

Tél : 04 30 78 63 30

contact@enexco.fr - www.enexco.fr

DEVIS
SARL ENEXCO PARIS Zone Industrielle de la Bonde 10 Rue Marcel Paul 91300 MASSY Tél : 0430786330 SIREN : 839 970 480 00035 N°identification TVA : FR56 839 970 480 Police d'assurance : 7009636/S Code APE : 7112B SARL au capital de 20 000 €

VILLE DE VEMARS

5 Rue Léon Bouchard
95470 VÉMARS

Reference contrat : CT204-GS VEMARS

Date	Numéro de Devis	Code Client
12/10/2023	DE231012 578	VIL00008

Réf. article	Désignation	Qté.	PU HT (€)	Montant HT (€)	TVA (%)
--------------	-------------	------	-----------	----------------	---------

TRANCHE 1 - ENVELOPPE					
1TRINFT004	OPTION : Test d'étanchéité à l'air à réception du programme <ul style="list-style-type: none"> • Zone : <ul style="list-style-type: none"> ◦ TRANCHE 1 • Objectif : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Q4Pa-Surf ≤ 1.20 m³/ (h.m²) • Nombre d'opérateur(s) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 3 • Durée : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 1 Journée Conditionnement respectueux de la norme NF EN ISO 9972 inclus Recherche de fuites, rédaction et transmission du rapport incluses	1,00	1790,00	0,00	20,00

TRANCHE 2 - ENVELOPPE					
1SENINF004	Sensibilisation théorique et pratique sur les réseaux de ventilation <ul style="list-style-type: none"> • Rappel des exigences réglementaires • Présentation illustrée des dysfonctionnements à éviter 	1,00	690,00	690,00	20,00
1CONINF004	Avis sur les fiches produits liés à l'étanchéité à l'air Suivi de chantier étanchéité à l'air de l'enveloppe	1,00	1200,00	1200,00	20,00
1AMOINF004	<ul style="list-style-type: none"> • Repérage sur plans et illustration des dysfonctionnements visualisés • Préconisation sur les corrections à mettre en œuvre Rédaction et transmission du rapport incluses	3,00	690,00	2070,00	20,00
1AMOINF004	OPTION : Suivi de chantier étanchéité à l'air de l'enveloppe complémentaire en cas de non-respect des recommandations présentes des les rapports de suivi de chantier.	1,00	690,00	0,00	20,00
1TRINFT004	Test d'étanchéité à l'air à réception du programme <ul style="list-style-type: none"> • Zone : <ul style="list-style-type: none"> ◦ ENSEMBLE DU BATIMENT TRANCHE 1 & 2 • Objectif : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Q4Pa-Surf ≤ 1.20 m³/ (h.m²) • Nombre d'opérateur(s) : 	1,00	3000,00	3000,00	20,00



SP SANCÉLLES

030724

	<ul style="list-style-type: none">○ 3• Durée :<ul style="list-style-type: none">○ 1 Journée <p><i>Conditionnement respectueux de la norme NF EN ISO 9972 inclus</i> <i>Recherche de fuites, rédaction et transmission du rapport incluses</i></p>				
--	--	--	--	--	--

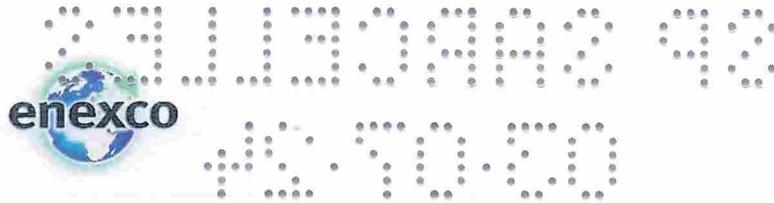
Montant HT (€)	TVA (%)	Montant TVA (€)
6960,00	20,00	1392,00

Total HT	6960,00 €
Total HT net	6960,00 €
Total TVA	1392,00 €
Total TTC net	8352,00 €

MONTANT A PAYER	
8352,00 €	

Le présent devis est valable trois mois.

Le présent devis a été réalisé avec l'étude thermique et les plans.



1. CONDITIONS D'INTERVENTION

Dispositions générales

Les Conditions Générales d'intervention et les dispositions particulières relatives aux missions confiées, précisent les conditions de réalisation des prestations.

Le client conserve la direction et la responsabilité des installations, équipements et appareils sur lesquels ENEXCO PARIS est appelé à intervenir et désigne une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant d'ENEXCO PARIS.

Le client s'engage à préparer la visite d'ENEXCO PARIS et à faciliter la réalisation des contrôles en transmettant les éléments suivants avant l'intervention :

- Tout document nécessaire à la réalisation de la mission (plan, étude thermique, ...)
- Consignes générales et spécifiques de sécurité liées à l'activité du site, et notamment la liste des habilitations spécifiques nécessaires.
- Fourniture de la liste des destinataires du (des) rapport(s).

Accès en hauteur à partir de 3 mètres

Le client mettra à disposition de la société ENEXCO PARIS une plate-forme élévatrice de type nacelle et s'assurera qu'Enexco, qui est habilité à son utilisation, pourra œuvrer dans des conditions de sécurité satisfaisantes dues aux égards des règles en vigueur, et ce à sa charge. Toute modification de ces dispositions par le client sera facturée sur la base des tarifs indiqués au chapitre « reports et prolongations ».

2. PRIX DES PRESTATIONS

Le prix des prestations confiées par le client à ENEXCO PARIS est fixé à :

- 6960,00 € HT Ces prix sont assujettis à la TVA en vigueur.

Report et prolongation

En cas de report imputable à votre société, les sommes suivantes seront facturées en sus (par intervenant) :

- 72 heures ouvrables avant intervention : 400 € H.T
- Le jour de l'intervention : 800 € H.T

En cas d'ajournement de la mission ou de prolongation de la durée de la mission faisant suite à un incident imputable à votre société, il sera facturé par intervenant la somme de 100 € HT par heure et/ou 400 € HT par demi-journée, et/ou 800€ HT par journée entière (l'immobilisation du matériel est comprise dans ce montant).

Ajustement

La rémunération est sujette à ajustement dans les cas suivants :

- Mise en application, postérieurement à votre accord de prescriptions législatives ou réglementaires conduisant à modifier la nature ou la consistance des interventions définies ci-dessus.
- Modification de la nature ou de la quantité des installations, équipements ou appareils, par rapport à ceux prévus initialement.
- Report ou annulation de l'intervention, du fait du souscripteur dans un délai inférieur à 3 jours ouvrables.
- Impossibilité, du fait du souscripteur, d'effectuer la mission dans les conditions prévues.

Interventions hors horaires d'ouverture :

Les interventions avant 8h ou après 18h font l'objet d'une majoration des prix de 25%.

Les interventions le samedi font l'objet d'une majoration des prix de 50%.

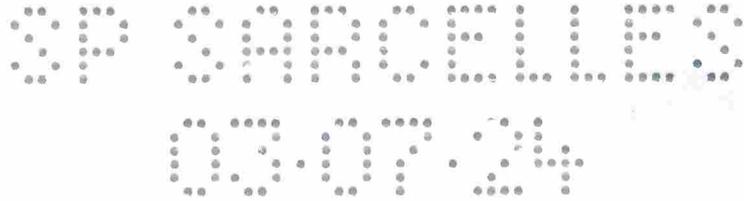
Les interventions ayant lieu le dimanche, ou jour férié sont majorées de 75%.

Livrables :

Pour chaque intervention, le rapport sera transmis par mail en fichier PDF aux personnes mentionnées dans la liste des destinataires préalablement établies par le client, dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la fin de l'intervention.

L'édition d'exemplaires imprimés des rapports fait l'objet d'une facturation complémentaire de :

- 15 euros HT par copie



3. FACTURATION

Les factures sont payables à 30 jours nets, de préférence par virement bancaire au profit du compte d'ENEXCO PARIS mentionné ci-après :

CIC BEAUX ARTS – 34090 MONTPELLIER			
Code banque	Code Guichet	N° Compte	Cle RIB
10057	19219	00020262201	41
IBAN : FR76 1005 7192 1900 0202 6220 141			
BIC : CMCIFRPP			

4. DUREE DU CONTRAT

Le contrat prend effet à la date de signature pour les deux parties.

5. IDENTIFICATION DU CLIENT (à compléter ou à modifier)

Raison sociale du client donneur d'ordre :

VILLE DE VEMARS

5 Rue Léon Bouchard
95470 VÉMARS

Contact :
Email contact :
Tel contact :

Raison sociale du client payeur (si différent du donneur d'ordre) :
Adresse :

Contact :
Email contact
Tel contact :

Le présent contrat comporte 6 pages, y compris les conditions générales d'intervention et les annexes éventuelles de définition de prestations qui en font partie intégrante.
Cette offre formera contrat à sa signature par les deux parties.

Pour concrétiser son accord et permettre à ENEXCO PARIS de programmer son intervention, le Client renvoie le présent contrat dûment complété et signé à l'adresse suivante :

SARL ENEXCO PARIS
10 Rue Marcel Paul
91300 MASSY
Tél : 0430786330

lu & approuvé

Fait à MASSY le 12/10/2023
Par ENEXCO PARIS

ENEXCO PARIS
10 rue Marcel Paul
91300 MASSY
04.30.78.63.30 | contact@enexco.fr
au capital de 20 000 €
SIREN : 839 970 480 - APE 7112B

A : *VÉMARS*
Le : 04 JUN 2024
Nom :
Qualité : Le Maire

Frédéric Didier

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé », et apposer le cachet commercial

CGV MESURES D'INFILTROMETRIE
Code INFI-0113

Article 1

Les essais de perméabilité à l'air (infiltrométrie) effectués par ENEXCO PARIS sont exécutés conformément à la présente annexe, sauf dérogation expresse.

Article 2 – texte applicable

Les essais de perméabilité à l'air des bâtiments (infiltrométrie) sont définis par la norme NF EN ISO 9972 « Détermination de la perméabilité à l'air des bâtiments méthode de pressurisation par ventilateur », Elles sont associées au Guide d'Application: FD-P 50 784.

Article 3

La mission consiste à mesurer la perméabilité à l'air de l'enveloppe ou de certaines parties de bâtiments in situ par mise en œuvre d'une pressurisation ou d'une dépressurisation mécanique d'un bâtiment ou d'une partie du bâtiment. La mission ne permet pas l'évaluation de la perméabilité à l'air des diverses zones ou composants aérauliquement liés. Lorsque ce n'est pas précisé dans le présent devis, la mission peut être complétée, à la demande du souscripteur, par une recherche des fuites d'air soit à l'aide d'anémomètre, de générateurs de fumée, ou de thermographie infrarouge.

Article 4 – Déroulement de la mission

La mission se déroule conformément à la méthodologie décrite précédemment.

En ce qui concerne les mesures réalisées dans le cadre d'une labellisation bâtiment à basse consommation Effinergie les règles techniques établies par Effinergie seront respectées en particulier celles concernant l'échantillonnage à retenir pour :

- Des maisons individuelles groupées
- Des bâtiments d'habitat collectif

Dans ce cadre, ces essais seront réalisés que par des intervenants autorisés par Qualibat (opérateur autorisé QUALIBAT 8711).

Dans le cadre d'une mission étendue à la recherche de la localisation des principales fuites d'air de l'enveloppe, l'intervenant ENEXCO PARIS maintiendra la différence de pression maximale de l'essai et à l'aide d'un anémomètre, d'un générateur de fumée ou d'une caméra de thermographie infrarouge, localisera les fuites d'air les plus significatives.

Article 5 – Obligations du souscripteur

Le souscripteur s'engage à communiquer à ENEXCO PARIS dans la mesure où ils existent, tous les renseignements facilitant les essais :

- Plans et coupe des bâtiments concernés
- L'étude thermique du programme ou de la zone testée
- Liste et type des équipements de chauffage, ventilation, réfrigération

Le souscripteur autorise l'opérateur d'ENEXCO PARIS à procéder à :

- La mise en œuvre de la porte à ventilateur pouvant nécessiter la dépose d'un ouvrant
- L'obturation des ventilations arrivées et extraction d'air
- L'arrêt des installations de chauffage ou de climatisation
- L'arrêt des installations de ventilation

Le souscripteur s'engage à prévoir une alimentation électrique à moins de 25 mètres du local testé.

Le souscripteur s'engage à accompagner ou faire accompagner l'intervenant d'ENEXCO PARIS.

Le souscripteur s'engage à donner librement accès aux lieux d'interventions et d'une façon générale fournir toutes facilités à l'intervenant d'ENEXCO PARIS pour l'exercice de sa mission sans perte de temps ou d'incidence financière dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Article 6 – Missions complémentaires

La mission ne comprend pas :

- Le contrôle technique de l'enveloppe et des installations
- Le diagnostic des installations de ventilation
- Les diagnostics de thermographie infrarouge
- Le conditionnement des zones de test hors Norme NF EN ISO 9972 et FD P 50-784, sauf si décrit expressément dans l'offre commerciale.

A la demande du souscripteur, ces missions peuvent être réalisées par ENEXCO PARIS dans le cadre d'une nouvelle convention.